

# L'USAGE DU BYOD EN CLASSE

Atelier 1

Clarisse MAIGNAN  
DANE

Tony NEVEU  
SVT- Formateur C3/C4 & TICE

Rencontres académiques  
du numérique en territoire

Novembre 2018

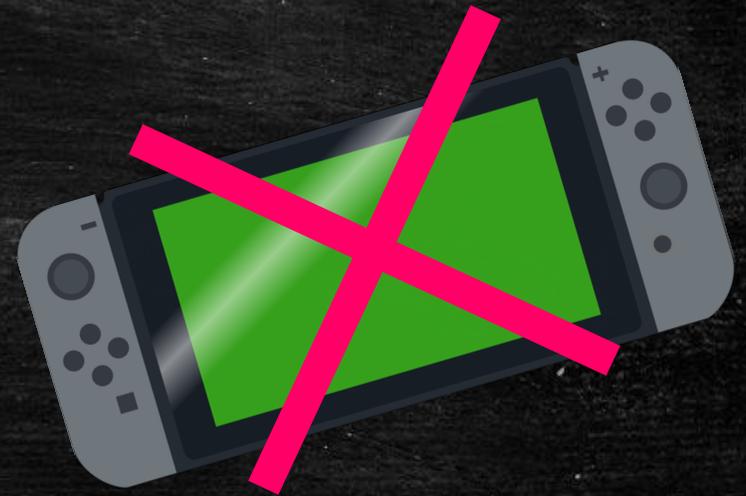
- 📌 BYOD - AVEC - AVAN ? Quesako?
- 📌 Ce que dit la loi
- 📌 Le BYOD en établissement
- 📌 LE BYOD dans la classe (Avec ou sans réseau) :
  - 📊 Pour s'informer, ⚙️ différencier
  - 💬 Pour communiquer
  - 📈 Pour évaluer
- 📌 Les freins
- 📌 Les leviers

Tony NEVEU  
SVT- Formateur C3/C4 & TICE  
Collège La Foresterie - BONNETABLE

Rencontres académiques  
du numérique en territoire

# BYOD-AVEC-AVAN ? Quesako?

- **BYOD** : **B**ring **Y**our **O**wn **D**evice
- **AVEC** : **A**pportez **V**os **E**quipements personnels de **C**ommunication
- **AVAN** : **A**pportez **V**os **A**ppareils **N**umériques



# CE QUE DIT LA LOI ...

Article L511-5 du Code de l'éducation

Modifié par LOI n°2018-698 du 3 août 2018 - art. 1



L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément.

Dans les lycées, le règlement intérieur peut interdire l'utilisation par un élève des appareils mentionnés au premier alinéa dans tout ou partie de l'enceinte de l'établissement ainsi que pendant les activités se déroulant à l'extérieur de celle-ci.

# CE QUE DIT LA LOI ...

Article L511-5 du Code de l'éducation

Modifié par LOI n°2018-698 du 3 août 2018 - art. 1



L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, **à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément.**

Dans les lycées, **le règlement intérieur peut interdire** l'utilisation par un élève des appareils mentionnés au premier alinéa dans tout ou partie de l'enceinte de l'établissement ainsi que pendant les activités se déroulant à l'extérieur de celle-ci.

# LE BYOD en ETABLISSEMENT ...

---

## PRECAUTIONS à PRENDRE

- ❏ Aucune utilisation sans autorisation du chef d'établissement.
- ❏ Information aux parents
- ❏ Cadrage précis de chaque utilisation
- ❏ Elaboration d'une charte d'utilisation du BYOD

# LE BYOD en ETABLISSEMENT ...

**CHARTRE D'UTILISATION DES OBJETS CONNECTES**



**Collège La Foresterie**  
Rue de Twistringén  
72110 BONNETABLE  
0243293359  
<https://clg-laforesterie.sarthe.e-lyco.fr/>

**FAIRE ENTRER L'ÉCOLE DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE**  
Une ambition pour la refondation de l'École

**NON AU HARCÈLEMENT**  
ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS - APPELEZ LE **3020**

**LE TELEPHONE PORTABLE FAIS EN BON USAGE, SOIS RESPONSABLE !!!**

La loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire modifie l'article L. 511-5 du Code de l'éducation qui dispose désormais que :

« L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, **à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément.** »

Un objet connecté est un objet électronique connecté sans fil, qui partage des données avec d'autres appareils électroniques tels que les ordinateurs, les tablettes électroniques, les smartphones, les montres connectées.

- ➔ Chaque professeur peut décider d'autoriser et d'organiser l'utilisation des appareils personnels dans la classe et dans les projets spécifiques, **afin de compléter le parc informatique fourni par le collège. Il n'y a aucune obligation de posséder un appareil connecté.**
- ➔ Les nombreuses applications éducatives ou utilisables dans le cadre des cours, sont des outils au service des apprentissages. Le téléphone portable, via le contexte pédagogique, peut devenir, de fait, un objet d'enseignement au service et intégré dans la progression proposée par l'enseignant. Les appareils ne peuvent être utilisés pour accéder à des documents sur des sites internet que s'ils relèvent de sites pédagogiques ou appropriés pour le cours, l'élève ne pourra utiliser que des applications gratuites autorisées par le professeur dans le cadre de son action pédagogique.
- ➔ Les élèves ne sont pas autorisés à enregistrer, diffuser ou poster des photographies ou vidéos d'une ou plusieurs personnes durant les temps scolaires ou lors des sorties avec le collège, sauf en cas d'autorisation du professeur.
- ➔ Les appareils ne pourront pas être chargés dans l'établissement.
- ➔ Chaque utilisateur est responsable de son appareil et doit l'utiliser de manière appropriée et responsable. L'établissement n'est pas responsable du vol, perte ou dommage sur l'appareil ni d'altération ou la perte de données.
- ➔ Hormis les utilisations précédemment citées, les téléphones portables des élèves doivent être éteints et rangés dans le cartable dès l'entrée du collège.
- ➔ Tout manquement à cette présente charte, l'élève pourra se voir attribuer une sanction et/ou une confiscation de l'appareil comme mentionné dans le règlement intérieur et dans l'article L. 511-5 du Code de l'éducation.
- ➔ Le collège ne dispose pas de connexion wifi ; certaines applications ou utilisations nécessitent de se connecter au réseau public.

☛ **Cocher la case souhaitée :**

- Mon enfant ne possède pas de téléphone portable mais je n'autorise pas l'utilisation de son forfait internet pour les activités pédagogiques proposées par les professeurs.
- Mon enfant possède un téléphone portable et j'autorise l'utilisation de son forfait internet pour les activités pédagogiques proposées par les professeurs
- Mon enfant possède un téléphone portable et j'autorise l'utilisation de son forfait internet pour les activités pédagogiques proposées par les professeurs (l'établissement ne pourra être tenu responsable d'un éventuel dépassement du forfait).

Je soussigné, ..... responsable légal de l'élève :  
NOM : ..... Prénom : ..... Classe : .....

**certifie après prise connaissance de cette charte avec mon enfant.**

Signature de l'élève : .....  
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable légal : .....  
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Une charte d'utilisation des objets connectés.

# CHARTRE D'UTILISATION DES OBJETS CONNECTES



Collège La Foresterie  
Rue de Twistringem

La loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire modifie l'article L. 511-5 du Code de l'éducation qui dispose désormais que :

« L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, **à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément.** »

⇒ Un objet connecté est un objet électronique connecté sans fil, qui partage des données avec d'autres appareils électroniques tels que les ordinateurs, les tablettes électroniques, les smartphones, les montres connectées.

⇒ Chaque professeur peut décider d'autoriser et d'organiser l'utilisation des appareils personnels dans la classe et dans les projets spécifiques, **afin de compléter le parc informatique fourni par le collège. Il n'y a aucune obligation de posséder un appareil connecté.**

⇒ Les nombreuses applications éducatives ou utilisables dans le cadre des cours, sont des outils au service des apprentissages. Le téléphone portable, via le contexte pédagogique, peut devenir, de fait, un objet d'enseignement au service et intégré dans la progression proposée par l'enseignant. Les appareils ne peuvent être utilisés pour accéder à des documents sur des sites internet que s'ils relèvent de sites pédagogiques ou appropriés pour le cours, l'élève ne pourra utiliser que des applications gratuites autorisées par le professeur dans le cadre de son action pédagogique.

⇒ Les élèves ne sont pas autorisés à enregistrer, diffuser ou poster des photographies ou vidéos d'une ou plusieurs personnes durant les temps scolaires ou lors des sorties avec le collège, sauf en cas d'autorisation du professeur.

⇒ Les appareils ne peuvent pas être chargés dans l'établissement.

Collège La Foresterie

Rue de Twistringén

72110 BONNETABLE

0243293359

[https://clg-](https://clg-laforesterie.sarthe.e-lyco.fr/)

[laforesterie.sarthe.e-lyco.fr/](https://clg-laforesterie.sarthe.e-lyco.fr/)

FAIRE ENTRER  
L'ÉCOLE DANS L'ÈRE  
DU NUMÉRIQUE



Une ambition pour la refondation de l'École

**NON AU HARCÈLEMENT**

ÉLÈVES, PARENTS ET PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020

LE TELEPHONE PORTABLE  
FAIS EN BON USAGE,  
SOIS RESPONSABLE !!!

→ Les appareils ne pourront pas être chargés dans l'établissement.

→ Chaque utilisateur est responsable de son appareil et doit l'utiliser de manière appropriée et responsable. L'établissement n'est pas responsable du vol, perte ou dommage sur l'appareil ni d'altération ou la perte de données.

→ Hormis les utilisations précédemment citées, les téléphones portables des élèves doivent être éteints et rangés dans le cartable dès l'entrée du collège.

→ Tout manquement à cette présente charte, l'élève pourra se voir attribuer une sanction et/ou une confiscation de l'appareil comme mentionné dans le règlement intérieur et dans l'article L. 511-5 du Code de l'éducation.

→ Le collège ne dispose pas de connexion wifi ; certaines applications ou utilisations nécessitent de se connecter au réseau public.

☛ Cocher la case souhaitée :

- Mon enfant **ne possède pas** de téléphone portable/smartphone
- Mon enfant possède un téléphone portable mais **je n'autorise pas** l'utilisation de son forfait internet pour les activités pédagogiques proposées par les professeurs.
- Mon enfant possède un téléphone portable et **j'autorise** l'utilisation de son forfait internet pour les activités pédagogiques proposées par les professeurs (l'établissement ne pourra être tenu responsable d'un éventuel dépassement du forfait).

Je soussigné, ....., responsable légal de l'élève :

NOM : ..... Prénom : ..... Classe : .....

**certifie après pris connaissance de cette charte avec mon enfant.**

Signature de l'élève :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable légal :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

# Un affichage...



# LE BYOD en ETABLISSEMENT ...



# LE BYOD dans la CLASSE ...

---



**POUR S'INFORMER**



**POUR DIFFÉRENCIER**

## LE BYOD dans la CLASSE ...



**POUR S'INFORMER**



**POUR DIFFÉRENCIER**

Tony NEVEU - Collège La Foresterie - Classe de 4ème

-  Liens vers des vidéos, des textes, des images ...
-  Des aides méthodologiques
-  Accéder à des ressources sur
-  l'application it's learning/elyco  
**it's Learning**
-  Fiches méthode ou vidéo d'utilisation de matériel (microscope, rapporteur...)
-  Liens vers des aides qu'ils s'approprient eux-mêmes
-  Donner des consignes orales (pour les dyslexiques ...)
-  Les élèves vont à leur rythme

## La réalité augmentée / réalité virtuelle avec le MERGE CUBE



## Applications utilisables avec le MERGE CUBE



Object Viewer (gratuit -   )



Galactic explorer (gratuit -   )



Hologlobe (gratuit -   )



Anatomy AR+ (1,09€ -  )



LE BYOD dans la CLASSE ...

---



**POUR COMMUNIQUER**

- Prise de photos d'un résultat d'expérience
- Compte rendu d'une activité, d'une expérience via la messagerie de l'application It's Learning.



- Mise en place de QR Codes sur des affiches créées par l'élève.

- Création de parcours virtuels dans l'établissement.

## Observer le réel

### Observer le réel : Réaliser une observation microscopique simple



### Réaliser une observation au microscope polarisant

Préparation du microscope polarisant

Utiliser la LPNA

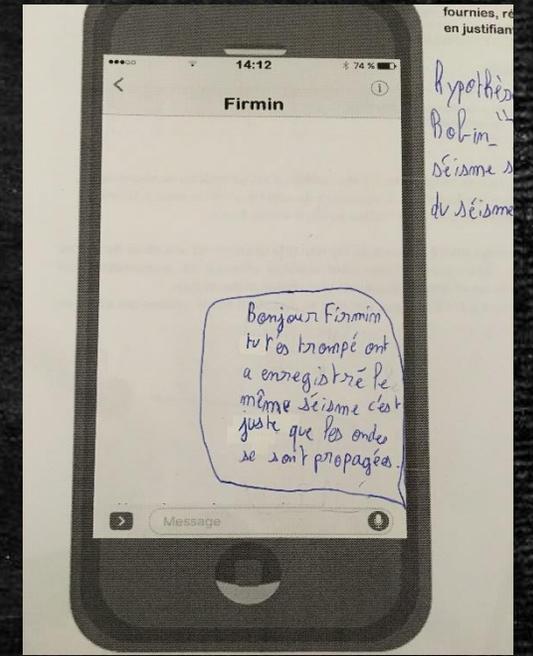
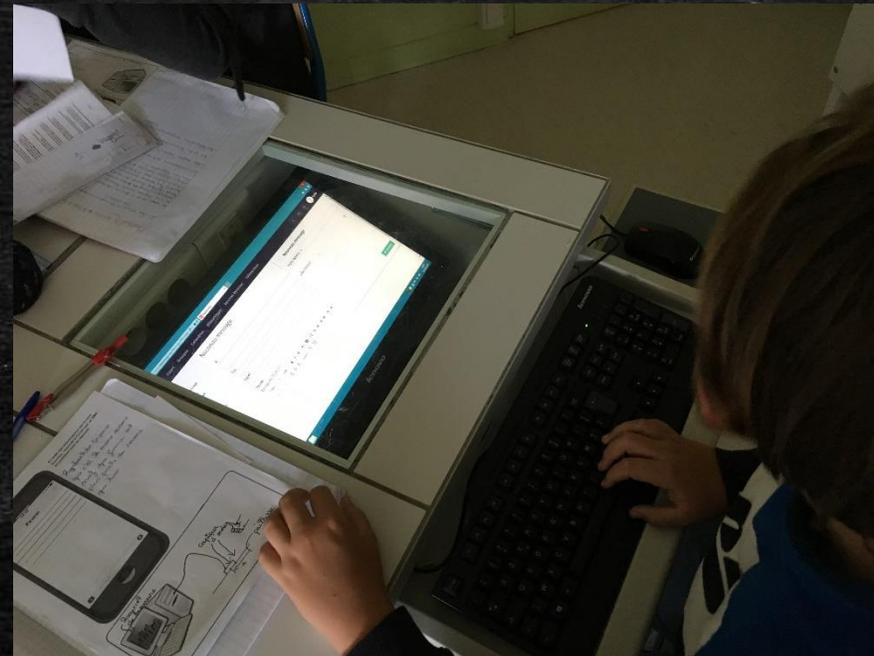
Utiliser la LPA



### Utiliser la loupe binoculaire



Dans tous les cas, il faut proposer les ressources sur différents supports, en diffusion sur différentes applications en ligne (cahier de texte pour le travail maison, sur elyco) pour contrer la fracture numérique.



# LE BYOD dans la CLASSE ...

---



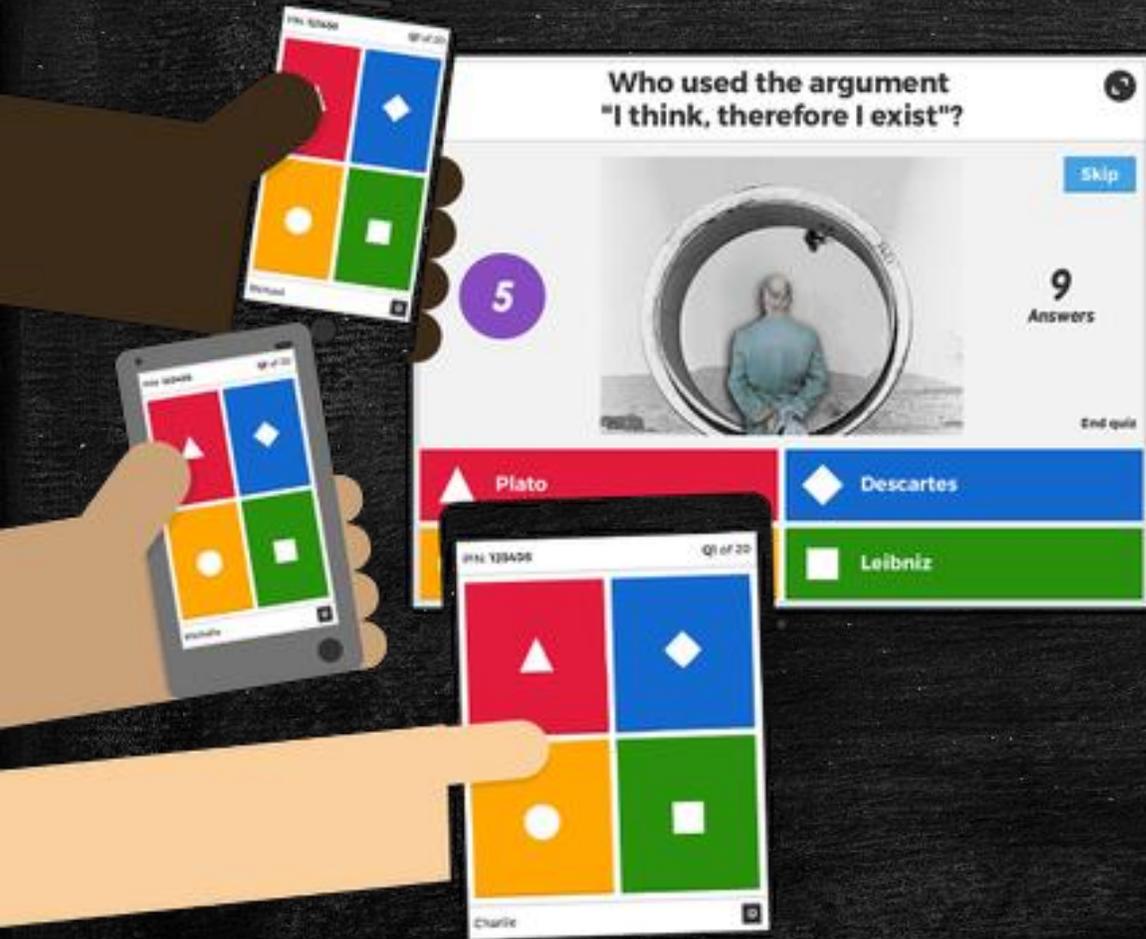
**POUR EVALUER**

En diagnostique, formatif ou sommatif.  
(Anonymiser les participants lorsque l'application est  
autre que l'exerciseur de elyco !)

Evaluer avec un QCM interactif  
**en classe** avec

# Kahoot!

Les élèves utilisent l'objet  
connecté, pas d'application à  
télécharger, service en ligne.





Evaluer avec un QCM interactif **en classe** avec des cartons de vote.

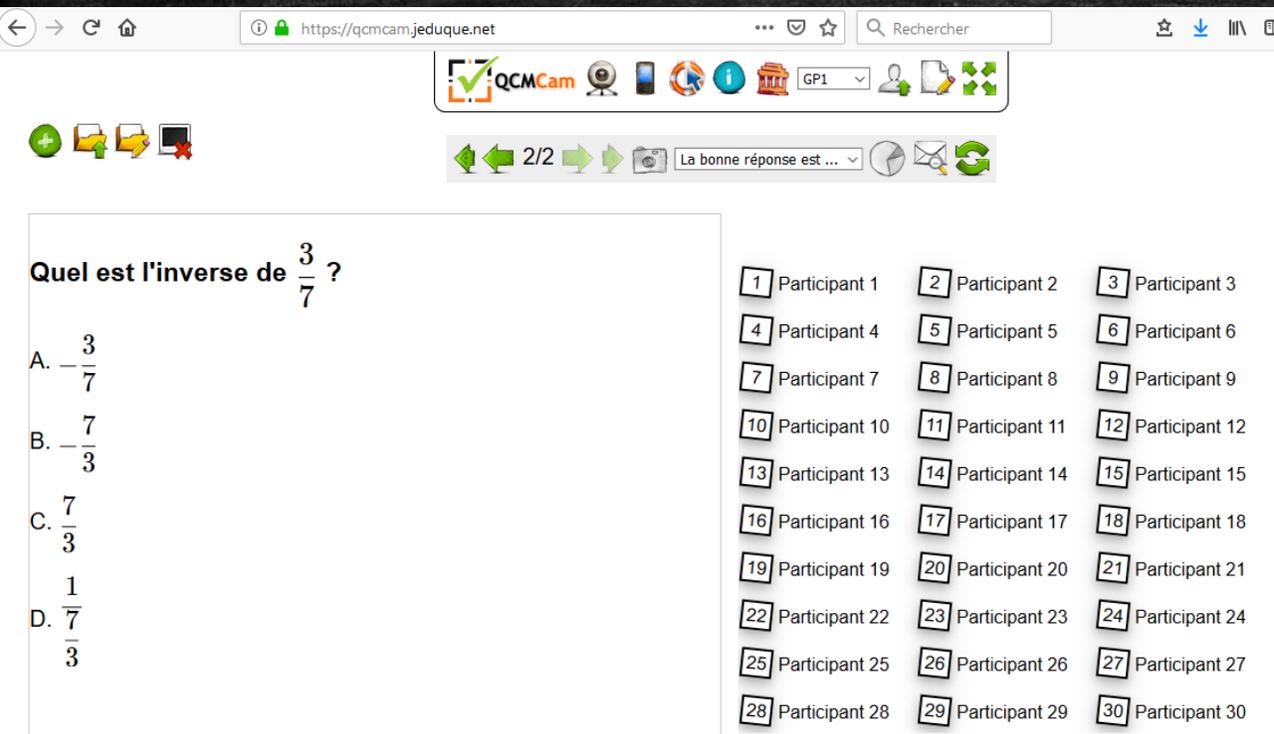


Seulement l'enseignant utilise le smartphone (*ordiphone*).

Application dont certaines fonctionnalités sont devenues payantes...

# Une alternative à Plickers et libre.

Evaluer avec un QCM interactif **en classe** avec des cartons de vote.



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://qcmcam.jeduque.net>. The page features a navigation bar with the QCMCam logo and various icons. Below the navigation bar, there is a question: "Quel est l'inverse de  $\frac{3}{7}$  ?". The question is followed by four multiple-choice options: A.  $-\frac{3}{7}$ , B.  $-\frac{7}{3}$ , C.  $\frac{7}{3}$ , and D.  $\frac{1}{7}$ . To the right of the question, there is a grid of 30 participant cards, numbered 1 to 30, each labeled "Participant X". The interface also includes a search bar, a "Rechercher" button, and a "La bonne réponse est ..." dropdown menu.



Pas d'application à télécharger fonctionne directement en ligne avec le navigateur Firefox (en développement par un collègue de maths)

Ajouter une ressource à Situation de départ - Mozilla Firefox

https://elyco.itslearning.com/Element/SelectContentFromCourse/CreateActivityResource.aspx?ContentElementType=All&Co...

### Activités

-  **Concepteur de mots croisés**  
Les mots croisés sont un jeu motivant et gai pour apprendre et utiliser vocabulaire et mots clés.
-  **Conférence**  
Permet des discussions en temps réel avec vidéo, son et conversations écrites grâce aux conférences.
-  **Devoir**  
Laisser les participants soumettre leurs réponses individuellement ou en groupe.
-  **Discussion**  
Créer un débat écrit et structuré.
-  **Exercice**  
Tester les connaissances à l'aide de toute une variété de types de questions.
-  **Inscription**  
Créer des événements auxquels les utilisateurs peuvent s'inscrire.
-  **Jeu du pendu**  
Créer un jeu du pendu avec une ou plusieurs énigmes.
-  **Outil LTI**  
Connectez-vous aux outils appliquant la norme Interopérabilité des outils d'apprentissage (LTI) IMS.
-  **Parcours d'apprentissage**  
Créer une séquence de ressources basée sur la progression.
-  **Questionnaire**  
Recueillir des informations auprès d'un groupe de personnes interrogées.

## L'exerciseur e-lyco

Les élèves peuvent répondre aux exercices en classe et/ou à la maison avec leur objet connecté (application )

# LES FREINS

## pour l'utilisation du BYOD en CLASSE ...

- ❌ La connexion au réseau (Wifi ou forfait personnel)
- ❌ Sécurisation et traçabilité des connexions impossibles si 3G/4G
- ❌ 90 % des élèves ont un smartphone – Fracture numérique
- ❌ Pas de forfait pour certains ou refus des parents
- ❌ Hétérogénéité du matériel : applications pouvant ne pas être disponibles selon les plateformes (Android /Apple/Microsoft)
- ❌ Utilisation d'applications autres que celles préconisées par l'enseignant (Snapchat, Instagram ...)

# LES LEVIERS

pour l'utilisation du BYOD en CLASSE ...

- ★ Complète le parc informatique de l'établissement
- ★ 90 % des élèves ont un smartphone
- ★ Les élèves connaissent le matériel
- ★ Le matériel fonctionne bien
- ★ Permet la différenciation (retour sur le document)
- ★ Permet les échanges et la coopération entre les apprenants
- ★ Les élèves sont actifs et autonomes
- ★ Approche ludique de la pédagogie
- ★ Permet une éducation au numérique

